

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 1^{er} septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Gilles BERLAND, Maire.

Présents : Gilles BERLAND, Annie-France GARRY, Yoann GREGOIRE, Pierre LEGAL, Anthony METAY, Sylvie MEUNIER, Xavier PHILIPPOT, Dominique POUVREAU, David MAROLLEAU, Danièle BELAUD, Didier BELAUD, Jean-Pierre GOIN, Yves ROUSSEAU, Ludovic GERON.

Excusé : Guy MOREAU (pouvoir à Pierre LEGAL)

Date de la convocation : vendredi 26 août 2022

Secrétaire de séance : Annie-France GARRY

Délibération 2022-09-01 Adoption du procès-verbal du Conseil du 21 juillet 2022

Le procès-verbal du Conseil du 21 juillet 2022 est accepté à l'unanimité.

Point sur la situation financière

(par Pierre LEGAL, Président de la Commission des Finances)

- Résultats d'exécution des budgets de 2020 et 2021
- Etat des demandes de subvention en cours
- Economies d'énergies à réaliser
- Préparation du budget 2023 au mois d'octobre

Délibération 2022-09-02 Travaux « rocade » Petite-Rhée – La Folie – Alouette – 2^{ème} tranche

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de signer un devis relatif à la deuxième tranche de travaux de la rocade Petite-Rhée – La Folie – L'Alouette.

Trois entreprises ont été sollicitées

- SARL « Vendée Services Emulsion » : devis 149 372,20 HT (179 246.64 TTC)
- SAS « Bodin » : devis 88 641.22 HT (106 369.46 TTC)
- SAS « Colas » : devis 80 255.00 HT (96306,00 TTC)



VENDEE SERVICES EMULSION

ZA -2 rue du Sureau
85110 SAINT PROUANT
Tél : 02 51 64 06 87 - Fax : 02 51 64 06 88



TRAVAUX DE GOUDRONNAGE ET D'ENROBE PUBLICS ET PARTICULIERS

D E V I S	COMMUNE DE VOUVANT Place de l'Eglise 85120 VOUVANT
Référence : 22108 Date : 14/06/2022	
Objet du devis TRAVAUX DIVERS SUR LA COMMUNE	

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	<u>Réfection route en enrobé</u>				
1.1	<u>Route de la Folie aux Pont aux Chèvres (410mlx4.00ml)</u>				
1.1.1	Signalisation du chantier	F	1,00	75,00	75,00
1.1.2	Délimitation des accotements et balayage	MI	410,00	0,50	205,00
1.1.3	Reprofilage de voirie aux endroits nécessaires	M2	1 640,00	2,63	4 313,20
1.1.4	Réalisation d'une couche d'accrochage à l'émulsion	M2	1 640,00	1,00	1 640,00
1.1.5	Fourniture et mise en oeuvre d'enrobé 0/6, couleur noire, à raison de 120 kg/m2 compris compactage	M2	1 640,00	17,20	28 208,00
	-total Route de la Folie aux Pont aux Chèvres (410mlx4.00ml)				34 441,20
1.2	<u>Le Pont(100mlx5.50ml)</u>				
1.2.1	Signalisation du chantier	F	1,00	75,00	75,00
1.2.2	Rabotage superficielle avec évacuation des déblais	M2	550,00	3,50	1 925,00
1.2.3	Réalisation d'une couche d'accrochage à l'émulsion	M2	550,00	1,00	550,00
1.2.4	Fourniture et mise en oeuvre d'enrobé 0/6, couleur noire, à raison de 100 kg/m2 compris compactage	M2	550,00	16,50	9 075,00
	Sous-total Le Pont(100mlx5.50ml)				11 625,00
1.3	<u>Route de l'Alouette(1100mlx4.00ml)</u>				
1.3.1	Signalisation du chantier	F	1,00	75,00	75,00
1.3.2	Délimitation des accotements et balayage	MI	1 100,00	0,50	550,00
1.3.3	Reprofilage de voirie aux endroits nécessaires	M2	4 400,00	2,63	11 572,00
1.3.4	Fourniture et mise en oeuvre d'enrobé 0/10, couleur noire, à raison de 120 kg/m2 compris compactage	M2	4 400,00	17,20	75 680,00
1.3.5	<u>Refuges existants</u>				
1.3.5.1	Reprofilage du support existant	M2	250,00	3,50	875,00
1.3.5.2	Réalisation d'une couche d'accrochage à l'émulsion	M2	250,00	1,00	250,00
1.3.5.3	Fourniture et mise en oeuvre d'enrobé 0/6, couleur noire, à raison de 120 kg/m2 compris compactage	M2	250,00	17,20	4 300,00
	Sous-total Refuges existants				5 425,00
1.3.6	<u>Refuges à créer(2x40mlx1.50ml)</u>				
1.3.6.1	Décapage des accotement sur une profondeur de 0.50ml	M2	120,00	11,00	1 320,00
1.3.6.2	Fourniture et mise en oeuvre de tuyaux béton D300 pour	MI	80,00	45,00	3 600,00

SARL au capital de 7 500 € - RCS 448 857 342 La Roche sur Yon - APE 4211Z - email : secretariat@vse85.fr
Crédit Mutuel : IBAN : FR76 1551 9390 1700 0204 9320 102 - BIC : CMCIFR2A

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	comblement du fossé				
1.3.6.3	Fourniture et mise en oeuvre de GNT 0/315 pour empierrement sur tuyaux et accotement	M2	120,00	18,00	2 160,00
1.3.6.4	Fourniture et mise en place de tête de sécurité D300	U	4,00	185,00	740,00
1.3.6.5	Réalisation d'une couche d'accrochage à l'émulsion	M2	120,00	1,00	120,00
1.3.6.6	Fourniture et mise en oeuvre d'enrobé 0/6, couleur noire, à raison de 120 kg/m2 compris compactage	M2	120,00	17,20	2 064,00
A noter : Date de validité de l'offre : 31/07/2022 V/Contact : Mr ALAIN Jean-Michel - Tél. 06.09.32.91.54					
Sous-total Refuges à créer(2x40mlx1.50ml)					10 004,00
Sous-total Route de l'Alouette(1100mlx4.00ml)					103 306,00
Sous-total Réfection route en enrobé					149 372,20

Total H.T.	149 372,20
Total T.V.A. 20,00 %	29 874,44
Total T.T.C.	179 246,64
Net à payer (Euro)	179 246,64

Escompte de 0 % pour paiement anticipé.
Taux de pénalité de retard : 0 %.

A : le : / /

Devis N° 22108

Mode de Règlement :

Bon pour Accord.

Signature Entreprise

Signature Client :



DEVIS

> Notre référence : 22-048-JCR - VOUVANT - PROGRAMME DE VOIRIE 2022
A536.JCR2185026

Devise : Euro

Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T
E0 - Solution de base				
1 RTE DE FONTEANY -> LA FRAIGNAIE				
1.1 Engravure	M2	130,000	4,80	624,00
1.2 Balayage	M2	3 732,000	0,26	970,32
1.3 Enrobés BBGS3 0/10 5cm	M2	3 732,000	13,73	51 240,36
Total 1 RTE DE FONTEANY -> LA FRAIGNAIE				52 834,68
2 PONT DU SAUT AUX CHEVRES				
2.1 Rabotage de la chaussée	M2	576,000	6,44	3 709,44
2.2 Réalisation d'un enduit en bicouche	M2	576,000	9,60	5 529,60
Total 2 PONT DU SAUT AUX CHEVRES				9 239,04
3 PONT DU SAUT AUX CHEVRES -> LA FOLIE				
3.1 Engravure	M2	130,000	4,80	624,00
3.2 Balayage	M2	1 600,000	0,26	416,00
3.3 Réalisation de purge sur 50 cm de profondeur	M2	55,000	33,90	1 864,50
3.4 Enrobés BBGS3 0/10 5cm	M2	1 600,000	13,73	21 968,00
2.3 Réalisation de purge sur 50 cm de profondeur	M2	50,000	33,90	1 695,00
Total 3 PONT DU SAUT AUX CHEVRES -> LA FOLIE				26 567,50
Total E0 - Solution de base				88 641,22
Total H.T				88 641,22
T.V.A 20,00%				17 728,24
Montant T.T.C. en Euro				106 369,46

Au cas où l'exécution de ces travaux nous serait confiée, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner un exemplaire du présent devis revêtu de votre signature avec la mention :

<< Bon pour accord pour exécution pour la somme de ...>>

Devis valable 1 mois.

Pour une intervention simultanée pour les différents chantiers en fin d'année 2022.

Le rechargement des accotements n'est pas compris dans l'offre.



COLAS

WE OPEN THE WAY

FONTENAY LE COMTE
le 19/04/22

MAIRIE VOUVANT

DEVIS

JP/CA

OBJET : Refection de la voirie

VOTRE INTERLOCUTEUR : EDY GERMAIN

N° DES PRIX	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	UN	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT HT
	Route la chataigneraie a existant 1200ml*3,8ml				
1	Balayage	m ²	4 560	0,10	456,00
2	Couche d'accroche	m ²	4 560	0,8	3 648,00
3	Fourniture et mise en œuvre d'enrobes	m ²	4 560	8,1	36 936,00
	Pont 100ml*5ml				
1	Rabotage	m ²	500	5,0	2 500,00
2	Balayage	m ²	500	0,1	50,00
3	Couche d'accroche	m ²	500	0,8	400,00
4	Fourniture et mise en œuvre d'enrobes	m ²	500	15,00	7 500,00
	Pont a voirie 2021 450ml*3,8ml				
1	Balayage	m ²	1 710	0,10	171,00
2	Couche d'accroche	m ²	1 710	0,80	1 368,00
3	Fourniture et mise en œuvre d'enrobes	m ²	1 710	8,1	13 851,00
	Surlargeur				
1	Reprofilage	m ²	310	4,5	1 395,00
2	Fourniture et mise en ouvre d'enrobes	m ²	310	18	5 580,00
3	Remblaiement en GNT	ml	80	32,0	2 560,00
4	Mise en place d'une buse beton diam 300	ml	80	48,0	3 840,00

TOTAL HT	80 255,00
TVA 20 %	16 051,00
TOTAL TTC	96 306,00


COLAS FRANCE
 Ets de Fontenay le Comte
 15 Rue Michel Dugest
 85200 FONTENAY LE COMTE
 Tél. : 02 51 69 84 42 - SIRET 329 338 883 00198

COLAS FRANCE1, rue du Colonel Pierre Avia - CS81755 - 75730 PARIS Cedex
Tél. : 01 47 61 75 00

S.A.S au capital de 54 134 933 € - R.C.S. Paris - Siret 329 338 883 03413 - FR 75329338883 - Code APE 4211 Z

colas.com

Les conditions générales de vente figurant au verso sont de rigueur et l'emportent sur toutes les autres conditions générales.

Afin d'alléger le coût d'opération pour la commune, il a été sollicité le concours financier du Département (20 000 €) et une subvention des amendes de police au titre de l'exercice 2022 (6 232 €)

Après délibération et à l'unanimité des présents et des représentés, le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la SAS Colas pour un montant de 80.255 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Point sur les travaux de la deuxième tranche de l'église

M. LEGAL, Premier adjoint, informe le Conseil municipal :

- Nous attendons le rapport de l'étude de la Société Arthéma qui aurait dû nous parvenir en juillet 2022. En raison du retard de cette publication, l'architecte n'est pas en mesure de définir le périmètre d'intervention de la deuxième tranche de travaux. Ce retard a plusieurs conséquences :
 - o La mairie ne peut pas demander le permis de construire
 - o La mairie ne peut pas demander l'autorisation de travaux
 - o La mairie ne peut pas demander les subventions
- L'AMO, M. Le Roscouët, a été reçu à la mairie le 31/08/2022. Il va relancer Arthéma et l'architecte pour que nous obtenions les documents avant la fin du mois de septembre.
- La mairie va envoyer un courrier à l'architecte pour déclencher l'obtention des pénalités de retards prévues au contrat.

Travaux à réaliser sur les locaux de l'école

- Le portail de l'école a été renforcé.
- Les travaux restant à réaliser sont l'installation d'une alarme et d'un visiophone. Un premier devis a été obtenu. La mairie va en demander un second. Une subvention a été accordée pour ce chantier.

Point sur le dossier couverture santé

- Un récent courrier du Directeur général des services adjoint de la Communauté de Commune a été transmis au Conseil municipal. Il y est fait état de la situation médicale dans le Sud-Vendée.
- Une réunion est prévue avec Office santé le 7 septembre prochain. La mairie évoquera le périmètre de notre opération : médecins, infirmiers, moyens, locaux.
- Un compte-rendu de cette réunion sera fait au prochain Conseil municipal.

Délibération 2022-09-03

Dossier délaissé de chemin – Petite Coussonnerie

Il y a plus de vingt ans, un échange de pièces de terre a été réalisé au lieudit La Petite Coussonnerie, Commune de Vouvant, en vue de permettre la reconfiguration du chemin communal de la Coussonnerie. Pour ce faire, M. et Mme Audoin et M. et Mme Yvon Michelin ont cédé gracieusement des terrains sans lesquels la nouvelle voirie n'aurait pu être configurée et redressée.

Lors de sa session du 7 janvier 2021, le Conseil municipal de Vouvant a adopté un accord de principe par lequel la Commune acceptait de se défaire de l'assise de l'ancienne voirie, de la céder à titre gracieux à Mme Audoin et à M. et Mme Michelin dans la mesure où

il est de notoriété qu'existe un déclassement de fait, la voirie en question n'étant plus utilisée pour la circulation publique depuis de nombreuses années.

Cette situation dispense la Commune de procéder à l'enquête publique prescrite à l'article L 141-3 du Code de la voirie routière et son article L 112-8 fixe un droit de priorité aux riverains des parcelles déclassées. Tel est le cas dans lequel se trouvent Mme Audoin et M. et Mme Yvon Michelin qui, à la fois, ont apporté les espaces nécessaires à la confection de la voirie nouvelle et sont les deux seuls riverains de l'espace déclassé. En outre, en raison du nombre d'habitants de la Commune de Vouvant, il est spécifié que le recours au Service des Domaines n'est pas obligatoire.

En conséquence, le Conseil municipal adopte les décisions suivantes :

La Commune de Vouvant prenant acte des éléments précités, confirme son intention de céder à titre gracieux les terrains figurant sur le plan ci-annexé à Mme Audoin et à M. et Mme Yvon Michelin, soit respectivement le lot 1 et le lot 2.

Mandate un géomètre pour établir le bornage qui découle de la configuration des lieux.

Donne pouvoir au Maire ou à son représentant aux fins d'agir ensemble ou séparément pour signer tous documents entrant dans le cadre de cette opération et tous actes translatifs de propriété.

Précise que le coût du bornage sera supporté par la Commune de Vouvant.

Quant au coût de l'acte notarié et ce qui en constitue la suite et la conséquence, ils seront supportés par Mme Audoin et M. et Mme Yvon Michelin, et ce par moitié.

VOUVANT.
de Petite Coussonnerie



Questions diverses :

Ont été abordés :

- City park : deux devis ont été obtenus.
- Situation de l'EHPAD.
- Xavier Philippot fait le compte-rendu d'une « commission économique et attractivité du territoire » à laquelle il a participé. Une agence va être créée pour définir, sur la période 2023-2025, la stratégie économique et touristique de la Communauté de communes.
- La Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée souhaite faire son conseil d'administration à Vouvant (Salle des Fêtes)
- Deux bénévoles vouvantaises souhaitent organiser des ateliers cuisine pour les enfants à la salle des fêtes. En l'absence de structure et en raison de problème de sécurité, ce projet ne peut aboutir.
- Situation municipale

Séance levée à 23h45